



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hydrogène

Question écrite n° 30246

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur l'utilisation possible en matière de véhicule propre de la pile à combustible à hydrogène. Il lui demande de lui préciser l'état actuel des recherches entreprises ainsi que les perspectives éventuelles de fabrication de prototypes en série.

Texte de la réponse

Les programmes sur l'hydrogène et la pile à combustible en France existent de façon significative depuis juin 1999 avec la création du réseau de recherche et d'innovation technologiques, pile à combustible (RRIT PACo). À ce jour, près de soixante projets industriels ont déjà été financés. Les réflexions de prospectives menées à la fin des actions du réseau PACo ont conduit à la rédaction d'un plan d'action national sur l'hydrogène et les piles à combustibles (PAN-H) dont les grands axes sont : des applications à court terme (2006-2015) : les applications stationnaires pour des productions décentralisées d'électricité et de chaleur, les marchés des applications de secours, de groupes d'appoint, portables, de mini et micropiles, de flottes captives, de petits véhicules utilitaires etc. Elles permettront de mettre au point progressivement la technologie sur des applications économiquement viables, de développer un tissu industriel et de se confronter à la concurrence en préparant les futurs marchés de l'automobile au-delà de 2020 ; pour le long terme (2020 - 2030), la priorité est l'application automobile, l'hydrogène et les piles à combustibles constituant une solution qui permettrait de diminuer considérablement les émissions de gaz à effet de serre dans les transports (hydrogène produit par les énergies renouvelables et le nucléaire). Par ailleurs, cette solution permettrait également de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et de maintenir la compétitivité de nos industries nationales. Le programme PAN-H (Plan d'action national - Hydrogène et pile à combustible) piloté par l'Agence nationale de la recherche a été lancé en 2005 et a engagé depuis environ 86 MEUR sur les thématiques précitées. Au niveau européen, la France participe à la plate-forme technologique mise en place par la Commission ainsi qu'au JTI (Joint Technology Initiative) qui en est l'aboutissement. Une association regroupant plus de 50 industriels (Gaz de France, Total, Saint-Gobain, Air Liquide, Snecma...) a été créée en mars 2007 afin de préparer la gouvernance de l'industrie de l'hydrogène et des piles à combustible. Au niveau international, la France appartient et participe activement à deux organisations dans ce domaine : les accords hydrogène HIA (Hydrogen Implementing Agreement) et piles à combustible AFC (Advanced Fuel cells) de l'AIE. La France a accueilli en 2006 à Lyon la réunion annuelle du comité exécutif du HIA ; la France a signé en novembre 2003 l'accord intergouvernemental sur l'Hydrogène IPHE (International Partnership on Hydrogen Economy) et a pris la présidence en novembre 2007 d'un des deux comités « Implementation et liaison ». En ce qui concerne plus particulièrement le marché de l'automobile, le programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres, qui vise à réduire la pollution dans les transports, a été renouvelé (PREDIT 4). Doté de 400 MEUR pour l'exercice 2008-2012, il a comme orientation les conclusions du Grenelle de l'environnement où le comité opérationnel consacré à la recherche, qui regroupait plusieurs thématiques dont le transport, n'a pas mis comme priorité le développement de véhicule fonctionnant avec une pile à combustible à hydrogène car ce marché est vu à long terme (2030).

Dans cette perspective, les travaux de recherche portent sur des « briques technologiques » (cœur de pile, composants) et sur la « gestion système », plutôt que sur le développement de prototypes de série.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30246

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7693

Réponse publiée le : 10 février 2009, page 1329